

Cti

Commission
des titres d'ingénieur

Missions Objectifs Plan d'actions 2017-2022



44 rue Cambronne – 75015 Paris – France
contact@cti-commission.fr
www.cti-commission.fr

Missions

1. L'**évaluation** périodique de toutes les **écoles d'ingénieurs** en France en vue de leur **accréditation** à délivrer un **titre d'ingénieur diplômé**. La CTI est décisionnaire pour l'accréditation des établissements privés et consulaires ; elle rend des avis aux ministères compétents pour les établissements de statut public.
Sur demande et sous réserve de l'appui des autorités compétentes du pays d'accueil, la CTI peut également évaluer les formations des écoles françaises sur leurs sites implantés à l'étranger en vue de l'extension de l'accréditation au site à l'étranger.
2. A la demande, l'**évaluation d'établissements étrangers**. L'avis résultant de l'évaluation, sous réserve de l'accord des gouvernements concernés, peut notamment donner lieu à la reconnaissance (« **Admission par l'État** ») de ces diplômes et titres en France. Celle-ci est formulée par le ministre français en charge de l'enseignement supérieur.
3. La définition du **profil générique de l'ingénieur** de niveau master et l'élaboration des **critères et procédures** nécessaires à la délivrance du titre d'ingénieur et à l'accomplissement des missions de la CTI. La CTI contribue ainsi à l'**évolution continue des formations d'ingénieurs** et à leur adaptation aux besoins des entreprises et de la société en général.
4. La formulation d'**avis sur toutes questions concernant les titres d'ingénieur diplômé**.

Ces missions «historiques» de la CTI se sont élargies avec l'**ouverture internationale** et la création de l'espace européen de l'enseignement supérieur au sein duquel la CTI intervient dans ses domaines propres (formations d'ingénieurs et assurance qualité). La CTI, notamment du fait de sa reconnaissance par des organismes comme l'*European Association for Quality in Higher Education* (ENQA) ou l'*European Quality Assurance Register* (EQAR), est devenue l'acteur privilégié pour la mise en œuvre du processus de Bologne au sein des écoles d'ingénieurs françaises.

5. Le **développement d'une culture d'assurance qualité** au sein des écoles françaises et de la CTI elle-même, conformément aux **Standards and guidelines for quality assurance in the European higher education area (ESG)** adoptés par les Ministres de l'enseignement supérieur des 48 pays participant à l'espace européen de l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, la CTI coopère avec d'autres agences d'assurance qualité françaises et internationales, soit par des accords bilatéraux (ABET, AEQES, AAQ, Hcéres, CCN-IUT, CEFDG, CIEP, IEAQA, ...) soit dans le cadre de réseaux tels que FrAQ-Sup, ECA, ENAEE, ...
6. Toutes actions qui œuvrent en faveur de la **reconnaissance académique et professionnelle du titre d'ingénieur diplômé français**. Du fait qu'en France la profession d'ingénieur n'est pas réglementée (pas d'ordre des ingénieurs), la CTI est l'interlocuteur naturel des instances professionnelles étrangères d'ingénieurs (souvent en coordination avec *Ingénieurs et Scientifiques de France* - IESF). La CTI est membre de réseaux et associations européennes et internationales et a signé dans ce cadre des accords de coopération et de reconnaissance mutuelle avec d'autres agences d'assurance qualité.
7. L'évaluation de formations d'ingénieurs françaises et étrangères en vue de l'attribution de **labels qualité**. La CTI est membre fondateur de l'*European Network for Accreditation of Engineering Education* (ENAEE) et délivre le label européen de qualité des formations d'ingénieurs EUR-ACE® (niveau master) de cet organisme. La CTI est également opérateur de l'*European Consortium for Accreditation* (ECA) pour l'attribution du label *Certificate for Quality in Internationalisation* (CeQuInt) au niveau des formations d'ingénieur. Avec ses partenaires français (Hcéres) et chinois (*China Education Association for International Exchange* – CEAIE), la CTI participe à la création d'un **label qualité des Instituts franco-chinois**, délivré conjointement par les 3 agences.



Objectifs et plan d'actions 2017-2022

METIERS ET FORMATIONS D'INGENIEURS

Objectifs

- I. Veille sur les évolutions sociétales et les métiers de l'ingénieur
- II. Veille sur les pédagogies de formation
- III. Veille sur l'environnement des formations
- IV. Identification d'axes majeurs d'évolutions préconisées pour les formations d'ingénieurs
- V. Vérification de l'adéquation des formations aux besoins identifiés
- VI. Evolution des critères d'assurance qualité externe des formations d'ingénieur
- VII. Soutien à la diversification des profils en formation et des types de parcours
- VIII. Soutien à l'autonomie et au développement des établissements dans leur mission de formation des ingénieurs

Actions permanentes/récurrentes

1. Révision périodique de R&O
2. Exploitation des analyses de données CTI (colloques, données certifiées, enquêtes parties prenantes, focus, ...) et - au cas par cas - des données d'autres organismes
3. Dialogue et groupes de travail avec les parties prenantes de l'enseignement supérieur français (DGESIP, MAAF, CDEFI, CNCP)
4. Coopération avec des acteurs socio-professionnels français : APEC, ANACT, IESF, IFEES, INRS, SEFI, fédérations professionnelles, ...
5. Coopération avec les agences membres d'ENAAE (label qualité "ingénieurs" EUR-ACE®)
6. Partenariats avec des Ordres et instances professionnelles à l'étranger
7. Participation aux échanges et travaux en vue de la reconnaissance automatique des qualifications en application de la Convention de Lisbonne

Actions ponctuelles prioritaires

- a. Mise à jour du référentiel R&O
- b. Elaboration d'une note de positionnement stratégique des formations d'ingénieur
- c. Analyse de l'évolution des métiers de l'ingénieur sous l'impact du numérique ; en lien avec la science et la société
- d. Elaboration de précisions sur les diplômes d'ingénieur de spécialisation et les doubles diplômes
- e. Mise en œuvre de l'expérimentation des formations par apprentissage sur 2 ans

INTERNATIONAL

Objectifs

- I. Veille sur les évolutions et tendances dans l'enseignement supérieur en Europe (EEES) et dans le monde
- II. Participation à l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES)
- III. Contribution à la politique publique internationale de l'enseignement supérieur français
- IV. Contribution à l'internationalisation des écoles et des formations
- V. Reconnaissance du titre d'ingénieur diplômé français à l'étranger
- VI. Formation/accompagnement et échanges de bonnes pratiques avec des agences d'autres pays

Actions permanentes/récurrentes

1. Révision périodique des critères spécifiques d'ouverture internationale des formations d'ingénieurs (compétences interculturelles et linguistiques)
2. Procédures d'audit à l'étranger, pour une admission par l'Etat et en vue de l'attribution de labels qualité
3. Mise à jour du calendrier prévisionnel des audits à l'étranger et maîtrise de la charge de travail induite.
4. Bilan et priorisation des partenariats internationaux (Comité de pilotage International)
5. Coopération avec d'autres acteurs majeurs de l'enseignement supérieur, de l'assurance qualité, des relations internationales français, européens, internationaux
6. Soutien à la création d'agences d'assurance qualité dans d'autres pays
7. Projets européens et groupes de travail de réseaux internationaux

Actions ponctuelles prioritaires

- a. Mise à jour du référentiel R&O en anglais pour les formations étrangères
- b. Révision des données certifiées pour les formations étrangères
- c. Mise en œuvre de la phase pilote du label qualité franco-chinois des Instituts franco-chinois avec le Hcéres
- d. Organisation d'un colloque conjoint avec la CDEFI sur le processus de Bologne, 5-6 avril 2018
- e. Positionnement et argumentaire de la CTI au sujet du « Cross-border quality assurance » (subsidiarité des agences du registre EQAR)

ASSURANCE QUALITE EXTERNE

Objectifs

- I. Vérification de l'adéquation des formations d'ingénieurs aux référentiels (CTI, EAFSG, CeQuInt)
- II. Dialogue sur les pratiques d'assurance qualité externe avec les établissements d'enseignement supérieur
- III. Simplification des procédures d'évaluation pour les écoles
- IV. Incitation au développement d'une démarche qualité interne robuste au sein des écoles en conformité avec la première partie des ESG

Actions permanentes/récurrentes

1. Procédures d'évaluation des formations françaises et étrangères d'ingénieurs (incluant les labels qualité)
2. Evolution de la programmation des audits pour une adaptation aux regroupements et au phasage contractuel
3. Coopération avec d'autres acteurs de l'assurance qualité en France et à l'étranger (Hcéres, CEFDG, CIEP, CCN-IUT, membres d'ECA, ENQA, ENAEE, ...)
4. Diffusion des cadres de l'assurance qualité auprès des écoles (promotion des ESG, R&O, EAFSG)
5. Analyse des recommandations adressées aux écoles par la CTI
6. Gestion et évolution des fiches de données certifiées
7. Validation des fiches du Répertoire national de certifications professionnelles (RNCP)
8. Réponses apportées au public (téléphone, mail, rubrique FAQ du site, attestations, certificats EUR-ACE®, ...)

Actions ponctuelles prioritaires

- a. Mise à jour des procédures de Références & Orientations (R&O)
- b. Révision la procédure de recours de la CTI pour une mise à jour du règlement intérieur et de R&O
- c. Réflexion sur la durée des visites sur site
- d. Analyse temporelle des données certifiées sur 5 ans
- e. Mise en œuvre de l'habilitation CNEFOP de la CTI
- f. Mise en place d'audits simplifiés et bilan après une phase pilote
- g. Coordination avec le Hcéres pour des visites coordonnées et des dossiers communs
- h. Relance de la procédure « focus » pour la campagne 2019
- i. Publication des rapports de missions d'audit après concertation des parties prenantes et phase pilote
- j. Clarification des promotions de diplômés concernés par une admission par l'Etat et le label EUR-ACE®
- k. Révision du processus « Lettre d'intention »
- l. Précision à apporter aux écoles sur l'usage des logos de la CTI et EUR-ACE®

ASSURANCE QUALITE INTERNE

Objectifs

- I. Amélioration continue : démarche d'assurance qualité interne de la CTI
- II. Dialogue, communication avec les parties prenantes
- III. Adéquation entre un niveau de qualité maximal visé pour la CTI et les moyens disponibles
- IV. Promouvoir en interne les référentiels d'assurance qualité (CTI, EAFSG, ESG)

Actions permanentes/récurrentes

1. Mise en œuvre de la partie 3 des ESG
2. Evaluation périodique de la CTI par des instances externes (CNEFOP, ENQA, EQAR, ENAEE)
3. Recherche de moyens et expertises au service de la CTI
4. Renouvellement périodique des membres, experts et experts élèves ingénieurs
5. Sessions de formations des membres, experts, experts élèves-ingénieurs et exploitation des enquêtes satisfaction des formations précédentes
6. Exploitation des enquêtes satisfaction auprès des écoles après les audits
7. Organisation du colloque annuel de la CTI
8. Communication externe (site web, création d'un compte LinkedIn, Lettre d'informations, rapports d'activités, ...)
9. Réponses à des sollicitations externes (communications, interventions, ...)
10. Réponses aux enquêtes d'autres organismes
11. Gestion de la CTI (secrétariat, ressources humaines, budget, bases de données, règlement intérieur, ...)

Actions ponctuelles prioritaires

- a. Réflexion sur l'évolution du périmètre, des missions et de la taille de la CTI
- b. Analyse de la reconnaissance/valorisation du temps consacré à la CTI par les membres (décharges)
- c. Révision du processus interne de prise de décision (équipes présidence et permanente, Bureau, séance plénière, délibérations, ...) incluant les réponses à donner aux sollicitations externes
- d. Réorganisation interne (rédaction des relevés de conclusions et des avis/décisions ; validation des fiches RNCP ; reconstitution des comités de pilotage ; ...)
- e. Evolution de l'organisation des séances plénières (temps imparti pour les présentations, augmenter l'espace dédié aux échanges sur des questions de fond)
- f. Travail sur la cohérence des avis/décisions
- g. Elaboration d'une note synthétique sur le processus de Bologne à l'attention des équipes d'audit
- h. Création d'une « check-list » pour les équipes d'audit reprenant les critères du référentiel EUR-ACE®

